



LA MAYENNE

Le Département

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Service déchets et énergie

Dossier suivi par :
Christophe LEMARIÉ
Chef de service

V/réf. : Courrier du 31 août 2015
N/réf. : LG/CDC
PJ : Carte jointe

LAVAL, le 16 octobre 2015

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Monsieur le Préfet de la Mayenne
Direction de la Réglementation et des
Libertés Publiques
Bureau des procédures environnementales
et foncières
46 RUE MAZAGRAN BP 91507
53015 LAVAL CEDEX



À l'attention de Madame Isabelle HUIGNARD

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement - Commune d'OLIVET.

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande en vue de l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines portant sur 26 communes du Département de la société SGZ France située à OLIVET.

DU POINT DE VUE HYDROGÉOLOGIQUE

La société SGZ France sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherche de mines sur 26 communes mayennaises, soit une superficie de 373 Km².

Les substances faisant l'objet de la demande sont l'antimoine, l'or, l'argent, le plomb, le zinc, le germanium et l'indium. Le permis de recherche est sollicité pour une durée de cinq années. Ceci se traduit par des études géologiques, des analyses de sol, de la géophysique aéroportée, des tranchées de faible profondeur et des sondages d'une profondeur moyenne de 250 à 500 mètres (1 500 mètres maximum).

Une dizaine de captages est concernée par cette zone de recherche minière (cités et cartographiés au § 3.2.5.2 de la notice d'impact). La réalisation de sondages (voire de tranchées d'exploration), de carrières et de mines est interdite dans les périmètres de protection rapprochée de ces captages. De plus, l'impact éventuel de travaux miniers réalisés à l'extérieur des périmètres rapprochés devra être étudié.

D'autre part, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Centre Ouest Mayennais engage des recherches en eau souterraines dans ce secteur (cf. carte jointe) et la compatibilité des prospections minières sera à analyser au cas par cas en fonction des résultats des recherches en eau.

DU POINT DE VUE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les travaux prévus ne semblent pas impacter le domaine public routier départemental.

Par contre, si des interventions (création d'accès, etc.) concernent les emprises du réseau routier départemental, il conviendra de contacter le responsable de la gestion de la route du secteur concerné soit à :

- l'Agence technique départementale Nord au 02 43 08 24 70.
- l'Agence technique départementale Centre au 02 43 59 93 60.

Centre administratif Jean Monnet
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 73
☎ 02 43 59 96 38
✉ christophe.lemarie@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr

Ces travaux éventuels feront l'objet d'une demande de permission de voirie.

Le dossier transmis n'appelle pas d'observation de notre part et reçoit un avis favorable.

Pour le Président et par délégation :
***Le Directeur de l'environnement
et de la prévention des risques,***



Laurent GÉNEAU

Copie pour information à :

- Madame Nicole BOUILLON, Conseillère départementale du canton de Loiron ;
- Monsieur Louis MICHEL, Conseiller départemental du canton de Loiron ;
- Madame Sophie BONNIÈRE, Directrice générale adjointe chargée des routes et des bâtiments ;
- Monsieur Philippe LAIGLE, Chef de l'Agence technique départementale Centre, DRB/ATDC.

ZONE DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE



